

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 14 avril 2010

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 avril 2010 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Mario Côté (Causapsca)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Gaëtan Ruest (Ville d'Amqui)	M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)
M. Robert Poirier (Sainte-Érène)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)
M. Jean Plourde (Saint-Moïse)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)	Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

ainsi que (comme 2e représentant) :

M. Jocelyn Caron (Sayabec)  
M. Égide Charest (Amqui)

Est absente : Mme Éline Bellavance (Causapsca)

sous la présidence de Madame Chantale Lavoie, préfète.

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel  
M. Bertin Denis, directeur du service d'aménagement  
M. Frédéric Desjardins, urbaniste-stagiaire

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE**

Le quorum étant constaté, il est résolu de déclarer la séance ouverte à compter de 19h30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution CM 2010-049**

Il est proposé par M. Jean-Paul Bélanger, appuyé par Mme Réjeanne Doiron et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 10 mars 2010
4. Développement économique
  - 4.1 Dépôt du rapport d'activités 2009 - Pacte rural
  - 4.2 Dépôt du rapport d'activités 2009 – FSTD
  - 4.3 Grands Prix de la ruralité
5. Acquisition d'appareils respiratoires pour le Service incendie
  - 5.1 Règlement d'emprunt no 2010-08 – avis de motion
  - 5.2 Lancement de l'appel d'offres
6. Communication du service d'aménagement
  - 6.1 Présentation du nouvel urbaniste de la MRC
  - 6.2 Adoption du règlement 2010-03 modifiant le règlement de zonage des TNO
  - 6.3 Entrée en vigueur du règlement 12-2009 modifiant le schéma d'aménagement
  - 6.4 Adoption du document indiquant les modifications aux PRU (règlement 12-2009)
  - 6.5 Avis sur une demande de PIIA
  - 6.6 Entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia
7. Projet parc éolien communautaire - Partenariat avec Hydroméga Services Inc.
  - 7.1 Règlement 2010-07 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia au projet ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit – Avis de motion
  - 7.2 Désignation du nom du projet « Les Vents de La Matapédia »
  - 7.3 Prochaines étapes et échéancier
  - 7.4 Compte rendu du comité éolien de la rencontre du 10 mars - dépôt
8. Projet de règlement concernant la délégation de certaines compétences au comité administratif – Avis de motion
9. Route Verte - Protocole d'entente avec le MAMROT subvention programme PIL
10. Communication du service de culture et communications
  - 10.1 Renouvellement de l'entente *Villes et villages d'art et de patrimoine*
  - 10.2 Demande au MTQ - Aménagement de la halte de Routhierville

11. Tenue simultanée des élections municipales et scolaires
12. Représentation des membres du Conseil :  
Tournée de la CRÉ dans les MRC du Bas-Saint-Laurent – dates à déterminer
13. Correspondance
14. Période de questions de l'assistance
15. Autres sujets :
  - 15.1 Rencontre de travail de la MRC du 20 avril 2010 à 19 h 30 - rappel
  - 15.2 Calendrier d'Écolo Vallée et Mitis
  - 15.3 Appui à la demande de moratoire visant à suspendre les coupes sous CAAF à proximité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
  - 15.4 Conférence Web de la FQM *Les conflits d'intérêt et les obligations de l'élu municipal* – Invitation
  - 15.5 Écolo Vallée Mitis – T.E.R.
  - 15.6 Conseil sans papier
  - 15.7 Le Bonheur de Pierre
  - 15.8 Retour sur la taxe d'accise
16. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE 10 MARS 2010**

#### **Résolution CM 2010-050**

Il est proposé par M. Gilbert Sénéchal, appuyé par M. Jean-Marc Roy et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2010.

Adoptée.

### **4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **4.1 Dépôt du rapport d'activités 2009 - Pacte rural**

Reporté.

#### **4.2 Dépôt du rapport d'activités 2009 – FSTD**

#### **Résolution CM 2010-051**

Il est proposé par Mme Sophie Champagne, appuyé par M. Georges Guénard et résolu :

1. D'adopter le rapport d'activités 2009 du Fonds de soutien aux territoires en difficulté;
2. de transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ledit rapport.

Adoptée.

#### **4.3 Grands Prix de la ruralité**

#### **Résolution CM 2010-052**

Il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par Mme Danielle Marcoux et résolu de proposer la candidature du projet « Quatre saisons – Val-d'Irène » dans la catégorie « Mobilisation » dans le cadre des Grands prix de la ruralité 2010.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2010-053**

Il est proposé par M. Steve Lamontagne, appuyé par Mme Réjeanne Doiron et résolu de proposer la candidature du projet « Serex : pôle d'excellence en biomasse forestière » dans la catégorie « Innovation » dans le cadre des Grands prix de la ruralité 2010.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2010-054**

Il est proposé par M. Gilbert Sénéchal, appuyé par M. Steve Lamontagne et résolu de proposer la candidature du projet « La Fête des guitares du Québec » dans la catégorie « Organisme rural » dans le cadre des Grands prix de la ruralité 2010.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2010-055**

Il est proposé par M. Donald Malenfant, appuyé par M. Jean-Paul Bélanger et résolu de proposer la candidature de Madame Nancy Bérubé dans la catégorie « Agent rural » dans le cadre des Grands prix de la ruralité 2010.

Adoptée.

## **5. ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE INCENDIE**

### **5.1 Règlement d'emprunt no 2010-08 – avis de motion**

Avis de motion est donné par Mme Sophie Champagne à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement portant le N° 2010-08 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service incendie de la MRC de La Matapédia sera déposé pour adoption.

Tous les membres présents ayant obtenu une copie du règlement, une dispense de lecture est consentie lors de l'adoption du règlement.

### **5.2 Lancement de l'appel d'offres**

#### **Résolution CM 2010-056**

Il est proposé par Mme Marlène Landry, appuyé par M. Gilbert Sénéchal et résolu de procéder au lancement de l'appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service incendie de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## **6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

### **6.1 Présentation du nouvel urbaniste de la MRC**

Présentation est faite du nouvel urbaniste embauché à la MRC, M. Frédéric Desjardins. M. Desjardins est à l'emploi de la MRC depuis le 6 avril. Il sera entre autres responsable de l'intégration de la demande d'autorisation à portée collective dans les PRU des municipalités et de la refonte des PRU subséquentement à l'adoption du prochain schéma d'aménagement de la MRC.

### **6.2 Adoption du règlement 2010-03 modifiant le règlement de zonage des TNO**

#### **Résolution CM 2010-057 concernant l'adoption du règlement 2010-03 modifiant le règlement de zonage des TNO no 04-2007**

ATTENDU que la MRC de La Matapédia est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le règlement de zonage no 04-2007 de la MRC a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 10 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC modifie le règlement de zonage des TNO dans le but de permettre la vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et de pêche dans la zone 50 R dans le secteur de Routhierville et de régir l'implantation des camps forestiers dans tout le territoire des TNO;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a soumis un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au règlement 2010-03 a préalablement été donné lors de la session du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 10 février 2010.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par M. Georges Guénard et résolu d'adopter le règlement no 2010-03 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

### **6.3 Entrée en vigueur du règlement 12-2009 modifiant le schéma d'aménagement**

Monsieur Bertin Denis rappelle que lors de la séance tenue le 10 février 2010, le Conseil de la MRC a adopté le règlement numéro 12-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer les conditions de la décision 359282 de la CPTAQ rendue le 26 août 2009 en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour permettre à la MRC de gérer les usages résidentiels sur l'ensemble de son territoire situé en zone agricole.

Le règlement numéro 12-2009 est entré en vigueur le 18 mars 2010, soit le jour de la signification par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'un avis attestant que le règlement respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement.

## 6.4 Adoption du document indiquant les modifications aux PRU (règlement 12-2009)

### **Résolution CM 2010-058 concernant l'adoption d'un document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et leurs règlements d'urbanisme pour donner suite au règlement 12-2009 modifiant le Schéma d'aménagement révisé**

- ATTENDU que le Conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 12-009 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) afin d'y intégrer les conditions de la décision 359282 de la CPTAQ ;
- ATTENDU que le règlement numéro 12-009 est entré en vigueur le 18 mars 2010, soit le jour de la signification par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'un avis attestant que ledit règlement respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement ;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 53.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil de la MRC doit, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Marc Roy, appuyé par M. Michel Chevarie et résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan et leurs règlements d'urbanisme pour donner suite au règlement 12-2009 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Adoptée.

## 6.5 Avis sur une demande de PIIA

### **Résolution CM 2010-059 concernant un avis du Conseil de la MRC sur une demande de PIIA**

- ATTENDU que le règlement numéro 06-2007 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur sur les territoires non organisés de la MRC de La Matapédia;
- ATTENDU qu'une demande relative à l'émission d'un permis ou d'un certificat dans la zone 95 R, définie au règlement de zonage 04-2007 des TNO, doit satisfaire aux exigences de la procédure du règlement sur les PIIA;
- ATTENDU qu'une telle demande visant la rénovation d'un chalet par le remplacement des matériaux de finition extérieure, des fenêtres et de la fondation a été adressée à la MRC et soumise pour analyse et recommandation au CCU;

En conséquence, il est proposé par M. Donald Malenfant, appuyé par M. Jean-Paul Bélanger et résolu ce qui suit :

1. que le Conseil de la MRC de La Matapédia déplore que des travaux aient été entrepris sans permis et sans respect de la valeur historique, culturelle et patrimoniale du bâtiment et que ces travaux contribuent à la perte d'identité distinctive du bâtiment concerné;
2. que le Conseil de la MRC souhaite que la situation soit rétablie et que les travaux à venir soient exécutés dans le respect des critères du règlement sur les PIIA;
3. que le Conseil de la MRC accepte la demande de permis en regard du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et autorise l'inspecteur à émettre un permis de construction et/ou un certificat d'autorisation si les conditions suivantes sont respectées:
  - a) UNIFORMITÉ DU STYLE : Le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante (exemple ne plus avoir le même type de fenêtre pour toutes les fenêtres ou le même type de finition extérieure);
  - b) TOITURES : La forme et la pente des toits demeurent inchangées ;
  - c) OUVERTURES : En façade du bâtiment, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie, le rythme et le matériau des portes et fenêtres demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire ;
  - d) REVÊTEMENTS DES MURS : Sur l'ensemble des façades du bâtiment, le type de matériau, l'agencement et la texture utilisés pour le parement demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire à ceux d'origine ;
  - e) CONSTRUCTIONS ATTENANTES : En façade du bâtiment, tous perrons, portiques, galeries, escaliers et autres éléments joints au corps principal du bâtiment sont conservés ou reprennent leurs apparences d'origine.
  - f) ORNEMENTATION : Tous les détails architecturaux en relief ou menuisés sur le bâtiment tel que chambranles, planches cornières, moulures, corniches, fioritures et balustrades de galeries sont conservés ou reprennent leurs apparences d'origine.

Adoptée.

### **Résolution CM 2010-060 concernant un avis sur une demande de PIIA**

Il est proposé par M. Michel Chevarie, appuyé par M. Gaëtan Ruest et résolu de demander le vote afin qu'un constat d'infraction soit émis audit propriétaire visé par la résolution no CM 2010-059 concernant des travaux réalisés sans permis sur un bâtiment situé sur un PIIA au Domaine Casault.

	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Voix	5	13

Population 10 191 9 085  
Madame Chantale Lavoie, préfète, refuse d'user de son droit de vote prépondérant.

Rejetée.

#### **6.6 Entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia**

##### **Résolution CM 2010-061 changeant le signataire pour l'entente de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le Parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia**

ATTENDU que la MRC de La Matapédia a adhéré au Programme de délégation de gestion des terres du domaine de l'État dans les parcs régionaux (décret numéro 236-2003, adopté le 26 février 2003) par la résolution numéro C.M. 169-08;

ATTENDU Que la MRC de La Matapédia bénéficie d'une entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État dans le parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU Que le préfet de la MRC doit être autorisé à signer pour et au nom de la MRC ladite entente.

En conséquence, il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par M. Réginald Duguay et résolu de modifier la résolution numéro C.M. 169-08 afin que la préfète, Mme Chantale Lavoie, soit autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

#### **7. PROJET PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE - PARTENARIAT AVEC HYDROMÉGA SERVICES INC.**

##### **7.1 Règlement 2010-07 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia au projet ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit – Avis de motion**

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Ruest que lors d'une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement portant le numéro 2010-07 fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia au projet de parc éolien communautaire en partenariat avec Hydroméga Services inc. ainsi qu'aux conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce sujet ou à la cessation de ce droit. Tous les membres ayant reçu copie de ce règlement, une dispense de lecture est consentie lors de l'adoption du règlement.

##### **7.2 Désignation du nom du projet « Les Vents de La Matapédia »**

##### **Résolution CM 2010-062 désignant le nom du projet communautaire de la MRC de La Matapédia réalisé en partenariat avec Hydroméga Services inc.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par M. Gaëtan Ruest et résolu que le projet éolien communautaire de la MRC de La Matapédia réalisé en partenariat avec Hydroméga Services inc. soit désigné sous le nom de « Les Vents de La Matapédia ».

Adoptée.

##### **7.3 Prochaines étapes et échéancier**

M. Mario Lavoie présente les principales étapes et l'échéancier du projet de parc éolien communautaire en partenariat avec Hydroméga dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec distribution A/0 2009-02.

##### **7.4 Compte rendu du comité éolien de la rencontre du 30 mars - Dépôt**

M. Mario Lavoie dépose le compte rendu de la rencontre du 30 mars 2010 du comité éolien.

##### **Résolution CM 2010-063 nommant M. Robert Poirier sur le comité éolien de la MRC de La Matapédia**

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Donald Malenfant et résolu de nommer M. Robert Poirier en remplacement de M. Alain Duchemin sur le comité éolien de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

#### **8. PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINES COMPÉTENCES AU COMITÉ ADMINISTRATIF – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mme Sophie Champagne à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement portant le N° 2010-06 relatif à la délégation de certaines compétences au comité administratif, sera présenté pour adoption.

Tous les membres présents ayant obtenu une copie du règlement, une dispense de lecture est consentie lors de l'adoption du règlement.

## 9. ROUTE VERTE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMROT SUBVENTION PROGRAMME PIL

### **Résolution CM 2010-064 concernant le protocole d'entente avec le MAMROT relatif à l'octroi d'une aide financière pour le projet de la Route verte.**

Il est proposé par Mme Réjeanne Doiron, appuyé par M. Gaëtan Ruest et résolu d'approuver les termes du protocole d'entente entre le MAMROT et la MRC de La Matapédia relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures de loisirs (PIL) pour le projet de la Route verte de la Matapédia; d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## 10. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET COMMUNICATIONS

### 10.1 Renouvellement de l'entente Villes et villages d'art et de patrimoine

#### **Résolution CM 2010-065 autorisant la reconduction du programme *Villes et villages d'art et de patrimoine* (VVAP) pour une période supplémentaire de trois ans (2010-2012)**

Considérant que la MRC de La Matapédia a adhéré au réseau VVAP en septembre 2002 et conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) permettant l'octroi d'une subvention et l'embauche d'un agent de développement culturel;

Considérant que la dernière entente permettant à la MRC de La Matapédia son adhésion au réseau VVAP s'est terminée en septembre 2009;

Considérant la possibilité pour la MRC de La Matapédia de renouveler ladite entente pour une période supplémentaire de trois ans, soit de septembre 2009 à septembre 2012;

Considérant que la MRC de La Matapédia a manifesté en septembre 2009 son intérêt de poursuivre son adhésion au programme;

Considérant que la MRC bénéficie de plus d'une entente de développement culturel avec le MCCCF pour la mise en œuvre de projets culturels.

En conséquence, il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Réginald Duguay et résolu ce qui suit :

1. Que la MRC de La Matapédia reconduise son adhésion au programme *Villes et villages d'art et de patrimoine* pour les années 2010 à 2012;
2. Que la MRC de La Matapédia dépose tels que présentés la demande de renouvellement du programme *Villes et villages d'art et de patrimoine* et le plan d'action qui s'y rattache;
3. D'autoriser le directeur général, M. Mario Lavoie, à signer pour et au nom de la MRC, cette demande de renouvellement.

Adoptée.

### 10.2 Demande au MTQ - Aménagement de la halte de Routhierville

#### **Résolution CM 2010-066 avisant le ministère des Transports de la volonté de la MRC de La Matapédia d'élaborer et mettre en œuvre, en partenariat avec le ministère, un concept d'aménagement de la halte de Routhierville**

Considérant que le pont de Routhierville sera restauré en 2010;

Considérant que le MTQ est propriétaire et gestionnaire de la halte de Routhierville;

Considérant que la halte routière située à proximité du pont couvert est très achalandée en période de haute saison touristique et qu'elle ne dispose d'aucune installation sanitaire pouvant desservir les utilisateurs routiers;

Considérant que Routhierville constitue la porte d'entrée Est de la MRC et que le secteur joue un rôle stratégique visant l'information et la rétention touristique et l'interprétation historique.

En conséquence, il est proposé par M. Mario Côté, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu :

1. de mandater les services d'Aménagement et de Culture et patrimoine de la MRC afin d'élaborer un concept d'aménagement de la halte de Routhierville;
2. de faire part au ministère des Transports de la volonté de la MRC de La Matapédia d'élaborer et mettre en œuvre, en partenariat avec le ministère, un concept d'aménagement de la halte de Routhierville visant la construction d'installations sanitaires, l'aménagement de sentiers, la promotion touristique et l'interprétation historique du pont couvert.

Adoptée.

## 11. TENUE SIMULTANÉE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES

### Résolution CM 2010-067 concernant la tenue simultanée des élections municipales et scolaires

- CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;
- CONSIDÉRANT qu'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;
- CONSIDÉRANT que l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;
- CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;
- CONSIDÉRANT que la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;
- CONSIDÉRANT que l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;
- CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;
- CONSIDÉRANT que la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;
- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;
- CONSIDÉRANT que le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale.

En conséquence, il est proposé par M. Réginald Duguay, appuyé par M. Jean Plourde et résolu :

1. que la MRC de La Matapédia manifeste son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;
2. de demander aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;
3. de transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Madame Danielle Doyer, députée de Matapédia, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adoptée.

## 12. REPRÉSENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

### 12.1 Tournée de la CRÉ dans les MRC du Bas-Saint-Laurent – dates à déterminer

La CRÉ organise une tournée dans les MRC du Bas-Saint-Laurent afin d'échanger, avec l'ensemble des éluEs des municipalités du territoire, sur la CRÉ et ses activités. On propose la date du 13 mai pour une rencontre de la CRÉ dans la Matapédia. En raison d'un conflit d'horaire, on suggère d'accueillir la CRÉ à une autre date. La CRÉ sera relancée à cet effet.

## 13. CORRESPONDANCE

M. Mario Lavoie dépose la correspondance pour mars-avril 2010.

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### **Résolution CM 2010-068 concernant la période de question de l'assistance**

Il est proposé par M. Jean-Marc Roy, appuyé par Mme Réjeanne Doiron et résolu qu'il y ait deux périodes de question de l'assistance à toutes les séances du conseil.

Adoptée.

## 15. AUTRES SUJETS :

### **15.1 Rencontre de travail de la MRC du 20 avril 2010 à 19 h 30 – rappel**

Madame Chantale Lavoie rappelle au Conseil de la MRC de la tenue de la rencontre de travail du 20 avril 2010 à 19h30.

### **15.2 Calendrier d'Écolo Vallée et Mitis**

Monsieur Joël Tremblay remet aux membres du conseil le calendrier magnétique réalisé par Écolo-Vallée et Mitis.

### **15.3 Appui à la demande de moratoire visant à suspendre les coupes sous CAAF à proximité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui**

#### **Résolution CM 2010-069 appuyant la demande de moratoire visant à suspendre les coupes sous CAAF à proximité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui**

Considérant que les paramètres pour l'établissement d'éventuels projets de proximité ne sont pas définis et que la mise en œuvre de ces projets devrait débuter en 2013;

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui revendique depuis plus de 20 ans l'accès à certains lots sous CAAF voisinant la municipalité et que la MRC a résolu (C.M. 182-07) d'appuyer celle-ci dans ses revendications;

Considérant que la forêt publique sous CAAF voisinant la municipalité ne contribue en rien à l'activité économique de celle-ci, si ce n'est qu'à la détérioration de son réseau routier suscitée par le transport des bois;

Considérant que la municipalité a signifié son intérêt à déposer sa candidature pour un éventuel projet de forêt de proximité et que la présence de massifs boisés est un préalable important afin d'assurer la faisabilité d'un tel projet.

En conséquence, il est proposé par M. Gaëtan Ruest, appuyé par M. Donald Malenfant et résolu que la MRC de La Matapédia appuie la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui dans sa demande adressée à Mme Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, de suspendre jusqu'en 2013 les coupes de bois prévues sur les lots suivants :

Tenure intramunicipale	: Lot 16 rang VIII et les lots 4 à 5 du rang IX Jetté
Tenure TNO	: Lots 6 à 16 du rang IX Jetté

Adoptée.

### **15.4 Conférence Web de la FQM Les conflits d'intérêt et les obligations de l' élu municipal – Invitation**

Monsieur Joël Tremblay informe le conseil de la tenue d'une conférence Web portant sur les conflits d'intérêt et les obligations de l' élu municipal. Celle-ci se tiendra mercredi le 28 avril à 10h30 à la salle du conseil. Les personnes qui désirent y participer doivent aviser la MRC auprès de Mme Danielle Ouellet avant le 27 avril au 418 629-2053, poste 101.

### **15.5 Écolo-Vallée Mitis – T.E.R.**

Monsieur Joël Tremblay informe le conseil de la diffusion du documentaire T.E.R. par Écolo-Vallée et Mitis le 8 mai 2010 à 15h30 au cinéma Figaro dans le cadre du festival Vert L'avenir. Des billets seront disponibles à la rencontre de travail du 20 avril au coût de 6,00\$.

### **15.6 Conseil sans papier**

Monsieur Michel Chevarie mentionne qu'énormément de papier est utilisé pour les séances du Conseil. Il était prévu en 2010 d'examiner la possibilité de tenir des conseils sans papier. On suggère d'examiner les différents scénarios possibles afin de prévoir lors du prochain exercice financier la transition vers des conseils sans papier.

### **15.7 Le Bonheur de Pierre**

Madame Danielle Marcoux invite les maires à assister aux différentes représentations prévues du film Le Bonheur de Pierre, dont le thème porte sur l'accueil des nouveaux arrivants. Des représentations sont prévues à Amqui, Causapsal et Sayabec. Pour Sayabec, un brunch se tiendra le 29 avril afin d'accueillir les nouveaux résidents.



## **15.8 Retour sur la taxe d'accise**

Madame Réjeanne Doiron mentionne que la municipalité n'a eu aucune nouvelle du retour sur la taxe d'accise depuis l'adoption du budget provincial. Monsieur Gaëtan Ruest précise qu'il a une rencontre prochainement avec le ministre, M. Laurent Lessard, et que le sujet lui serait amené.

## **16. LEVÉE DE LA RÉUNION**

### **Résolution CM 2010-070**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Sophie Champagne, appuyé par M. Michel Chevarie et résolu de lever la séance à 21h40.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint